

Faire reconnaître ses compétences



Compétences : les valoriser, en acquérir de nouvelles et les faire certifier !

En tant que salarié ou demandeur d'emploi deux options s'offrent à vous pour faire certifier vos compétences :

- ① Faire **reconnaître les compétences que vous possédez déjà** par le biais d'un dispositif appelé la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Ce dispositif, finançable via votre [CPE](#), vous permet de valoriser les compétences acquises au fil de votre expérience professionnelle en vue d'obtenir une certification (un diplôme, un titre professionnel, ou un certificat de qualification) comme si vous aviez suivi la formation correspondante.
- ② Entrer dans un **schéma classique de formation** via l'un des dispositifs mobilisables en vue d'acquérir une certification reconnue.

La validation des acquis
de l'expérience (VAE) 

Les certifications 